



Aux parents d'enfants fréquentant une
structure d'accueil parascolaire communale

DATE 8 février 2023
TRAITE PAR Jérémy Bachmann
TEL DIRECT 032 886 56 34
EMAIL pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch
REFERENCE TH 642590

ACCUEIL PARASCOLAIRE - OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame, Monsieur,

Les structures d'accueil parascolaire communales de Val-de-Ruz accueillent les élèves des années 1 à 6, et les enfants des degrés 7 et 8 dans la limite des places disponibles, au sein de l'accueil du lieu de domicile ou de scolarisation.

Dès à présent, vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) pour la rentrée d'août 2023.

En cas d'intérêt, vous êtes priés de retourner le formulaire disponible sur le site internet communal www.val-de-ruz.ch, rubrique « Vie quotidienne — Ecoles et accueil — Structures d'accueil », dûment complété à l'adresse e-mail: **pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch** ou par courrier à l'Administration de l'accueil pré et parascolaire, Rue de l'Épervier 6, 2053 Cernier.

Sous cette même rubrique, vous trouverez également les documents en lien au fonctionnement des accueils parascolaires communaux, dont nous vous prions de prendre impérativement connaissance. A votre demande, nous pouvons vous faire parvenir ces documents par papier.

Dans le cas où vous auriez plusieurs enfants à inscrire, nous vous prions de bien vouloir remplir un formulaire par enfant.

Le délai d'inscription est fixé **au mercredi 8 mars 2023**. Seuls les formulaires dûment complétés, accompagnés, **si nécessaire**, de la fiche de devoirs et/ou la fiche de médication seront pris en considération.

Un courrier de confirmation mentionnant les plages horaires disponibles selon vos demandes vous parviendra dès que le planning 2023-2024 aura été établi, soit courant avril prochain.



Celui-ci contiendra également la liste des documents et des affaires personnelles à nous remettre pour votre enfant au moment de sa prise en charge dans nos structures.

L'inscription de votre enfant sera **effective** uniquement lorsque vous aurez reçu le courrier de confirmation et une fois que l'ensemble des documents et affaires personnelles de vos enfants nous auront été remis.

Les frais d'inscription de CHF 40.00 pour le premier enfant, CHF 30.00 pour le deuxième enfant et CHF 20.00 pour le troisième enfant et suivants sont facturés chaque année.

Si pour une plage horaire donnée, le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, les admissions sont effectuées selon l'ordre de priorité suivant (Art. 3.1.6 de la directive relative au fonctionnement des accueils parascolaires de Val-de-Ruz) :

- a) le représentant légal ou les deux représentants légaux exercent une activité rémunérée coïncidant avec la plage horaire souhaitée ;
- b) l'âge de l'enfant ;
- c) l'enfant était déjà admis à l'accueil l'année scolaire précédente ;
- d) un membre de la fratrie de l'enfant est déjà admis à l'accueil ;
- e) traitement au cas par cas par l'unité administrative.

La date de retour du formulaire n'est pas un critère d'attribution des places pour autant qu'il ait été retourné dans les délais !

Pour votre information, les horaires du cycle 1 sont uniformisés de la manière suivante :

- 1H : école le matin uniquement, du mardi au vendredi
- 2H : école le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les lundis et vendredis après-midis
- 3 et 4H : école tous les matins ainsi que les lundis et vendredis après-midi + les mardis ou jeudis après-midis en fonction de la répartition des demi-groupes

Nous nous permettons de vous préciser les points suivants afin que les responsables des structures puissent préparer au mieux cette ouverture :

- Une réinscription doit nous être adressée, même si votre enfant a fréquenté la structure durant l'année 2022-2023. Nous ne tiendrons pas compte des éventuelles inscriptions « provisoires » faites au début de cette année scolaire, mais uniquement de celle(s) que vous rendrez suite à ce courrier.
- Nous vous rendons attentifs qu'en fonction du nombre d'élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années inscrits les lundis et les mercredis matin, et afin d'assurer une prise en charge de qualité, les enfants pourront être rassemblés dans une ou deux structures communales. Dans ce cas, ils seront toujours pris en charge ce jour-là dans le même accueil parascolaire où il vous appartiendra de les déposer et de venir les chercher. Des informations détaillées vous parviendront dès que nous aurons reçu toutes les inscriptions et une fois les plannings réalisés.



- Les structures ne sont pas ouvertes durant les vacances scolaires. Cependant, vous avez la possibilité de placer vos enfants auprès des accueils subventionnés suivants : « Les P'tits-Flocons » à Dombresson et « Bougillon ensemble » à Coffrane. Ceux-ci sont ouverts 225 jours par année et pourront accueillir votre (vos) enfant(s) dans la limite des places disponibles durant ces périodes. Pour toute question y relative vous pouvez joindre les responsables, Mme Nahidud AMAYA GOMEZ, au 032 852 06 07 pour « Les P'tits-Flocons » et Mme Cindy KIPFER, au 032 859 11 51 pour « Bougillon ensemble ».

En espérant que vous réserverez un accueil favorable à notre courrier, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ACCUEIL PRE ET PARASCOLAIRE

L'administrateur

J. Bachmann

Mémo :

Secrétariat, 032 886 56 34 – pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch

La Bornicantine, M. Storrer, 032 886 57 34 – megane.storrer@ne.ch

La Fontaine Enchantée, M. Storrer, 032 535 35 36 – megane.storrer@ne.ch

Tables de midi des Geneveys-sur-Coffrane, M. Storrer, 032 535 35 36 – megane.storrer@ne.ch

Tables de midi de Dombresson, M. Storrer, 032 535 35 36 – megane.storrer@ne.ch

Le PasSage, S. Bracelli, 032 886 57 33 – stephanie.bracelli@ne.ch

Tables de midi de Cernier, S. Bracelli, 032 886 56 57 33 – stephanie.bracelli@ne.ch

Le Côtillon, S. Raone, 032 534 41 28 – sophie.raone@ne.ch

Au Pays du Moulin, S. Raone, 032 740 19 84 – sophie.raone@ne.ch

Les Charbonnières, M. Gindraux, 032 886 57 32 – melinda.gindraux@ne.ch